

Comité de Pilotage Protocole Pluri-annuel
7 mai 2015
Compte-rendu et analyses du SNUipp-FSU65

Présents :

Pour l'Education Nationale : Inspecteur d'Académie, Secrétaire Générale, Mme Carrère (DOS)

Pour la Préfecture : Secrétaire Générale

Représentants FCPE , PEEP.

Elus : J.Glavany (député), J. Dubié (députée), F.Fortassin (sénateur et Conseiller Départemental)

Pas de représentant des maires

organisations syndicales : FSU 65, SGEN, SE CGT Education

Après avoir présenté un bilan des opérations de cette première carte scolaire encadrée par le protocole pluri-annuel, l'Inspecteur d'Académie a essuyé un feu nourri de critiques de la part des politiques présents (les députés J.Glavany et J. Dubié ; le Sénateur F.Fortassin).

Ces critiques ont essentiellement porté sur la méthode.

Résumé des critiques :

Le protocole signé par les grands élus était censé garantir un partage à tous les niveaux : des constats de départ aux décisions finales. Or, les données brutes consignées dans les fiches signalétiques « Ecole » n'ont fait l'objet d'aucune communication aux politiques. L'IA ne les a communiquées à aucun des partenaires du protocole, les privant ainsi de tout moyen d'analyse raisonnée et de toute capacité de propositions alternatives. L'IA s'est réservé la lisibilité des données sur l'ensemble du territoire et a fondé ses décisions sur ces données sans jamais les produire. Le dialogue a donc été faussé dès le départ faute d'un état des lieux partagé. Les politiques demandent la communication des fiches « Ecoles » en préalable à toute nouvelle réunion de travail pour que les concertations futures se fassent sur un pied d'égalité.

Les politiques rappellent que la réorganisation de la ruralité ne peut se faire sans la participation des élus locaux qui ont été écartés alors que ce sont eux qui ont la connaissance la plus fine des réalités du terrain.

Pour les élus présents, le politique doit être un des maîtres d'oeuvre de la réorganisation scolaire du territoire compte-tenu notamment des responsabilités budgétaires et des obligations d'économie qui incombent aux collectivités territoriales.

Réponse de l'IA :

Il reconnaît que des contraintes de calendrier ont perturbé la mise en œuvre de ce protocole dans sa première année. Il garantit que les fiches écoles seront communiquées aux signataires mais aussi aux organisations syndicales et aux fédérations de Parents d'Elèves.

Il rappelle aux politiques qu'après une phase de consultation des partenaires, toute décision concernant l'Education Nationale dans le département lui revient in fine et que tout comme le CTSD et le CDEN, le Comité de Pilotage a un rôle strictement consultatif.

Analyse du SNUipp-FSU65 :

Si le SNUipp-FSU65 partage les critiques faites par les politiques sur la méthode que notre syndicat a régulièrement dénoncée comme un déni pur et simple de démocratie, il est en désaccord total sur :

-le pouvoir que revendiquent les politiques dans la réorganisation du tissu scolaire.

Non, ce n'est pas à eux de décider de l'endroit où l'on ferme et de celui où on ouvre. Leurs critères en la matière ne seront pas d'ordre éducatif ou pédagogique. Leurs décisions seront traversées par des préoccupations économiques, des enjeux de pouvoir local, des tractations internes aux communautés de communes . Selon nous, c'est bien à l'Inspecteur d'Académie de décider en fin de processus. Mais combien de temps, dans ce contexte nouveau, un Inspecteur d'Académie pourra résister à des pressions du politique à qui le protocole a fait miroiter des prérogatives nouvelles ? Brosser les politiques dans le sens du poil en leur promettant un pouvoir qu'ils n'avaient pas (pour les amener à accompagner activement les projets étatiques de concentration scolaire) et les remettre ensuite à leur place de simples « consultants » ? Il y a fort à parier que ce jeu ne pourra pas durer bien longtemps. Les politiques se sentent floués et instrumentalisés. La virulence de leurs critiques, leur colère si clairement exprimée laissent penser que l'IA ne pourra peut-être pas tenir bien longtemps cette position d'équilibre et qu'il devra leur donner rapidement des « gages » de son ouverture à leurs problématiques territoriales.

-Les objectifs poursuivis :

Certains des politiques présents ont clairement exprimé leur préoccupation transversale : faire des économies. Le souci de l'Education Nationale étant du même ordre, le protocole avait pour but de faire converger dynamique territoriale et dynamique étatique. Un constat s'impose : ce souci est largement partagé par bon nombre de maires de petites communes. En effet, eux qui se sont battus comme des lions pour conserver une école dans leur commune, eux qui ont adapté les écoles rurales aux mutations sociétales en organisant transports, garderies, cantines, voilà qu'ils sont confrontés au défi de trop, celui du péri-scolaire. Car la réforme des rythmes – et c'était là un de ses objectifs- a créé les conditions pour que ces mêmes maires, acculés, aspirent à ce qu'on les soulage du cauchemar budgétaire que constitue cette école pour laquelle ils s'étaient tant battus... Les conditions pour qu'ils renoncent eux-même de guerre lasse à un service public d'éducation de proximité sont hélas réunies.

Pour le SNUipp-FSU65 : Roselyne Bergé-Sarthou, Pierre Torres